

BVV - Besançon Votre Ville - Consultation - Délai supplémentaire - Prorogation du contrat de régie publicitaire pour un mois

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 25 septembre 1995, le Conseil Municipal a décidé de proroger le contrat de régie publicitaire liant Besançon Votre Ville à Publicité Moderne (PM Conseil), agence de publicité de l'Est Républicain, pour l'organisation d'une consultation.

Dans le cadre de cette consultation, deux candidats ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres. Toutefois, les propositions des candidats demandant à être précisées, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 novembre 1995, a souhaité obtenir un complément d'informations pour statuer en toute connaissance de cause lors de la réunion du 7 décembre.

Pour permettre le bon déroulement de cette consultation, il vous est donc proposé de proroger le contrat liant BVV avec PM Conseil du 1^{er} janvier au 31 janvier 1996.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.